



Licenciement économique CSP prud 'homme

Par **bouka**, le **12/06/2014** à **19:54**

Bonjour,
En cours de licenciement économique, mon employeur m'a proposé un CSP.
Ma question, car selon ce qui s'est passé, je sais que c'est un licenciement camouflé : Alors
1) Est ce que je peux attaquer mon employeur aux prud'hommes même si j'ai signé un csp ?
2) Est ce que je vais toucher des indemnités de licenciement avec un csp ?
3) Si je gagne aux prud'hommes, devrai-je remboursé pôle emploi csp ? à quelle hauteur ?
Petite précision, j'ai moins d'un an de contrat.
Cdlt
Cédric

Par **moisse**, le **13/06/2014** à **20:12**

Bonsoir,
OUI
NON
Mais les indemnités en licenciement économique sont supérieures à celles versées en cas de cause réelle et sérieuse.
Il ne faut donc pas louper votre coup; surtout avec une faible ancienneté.